

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département
de la Haute-Savoie

Arrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois

DÉCISION

N° 2024 – 069

Objet : Contrat pour une projection cinématographique suivie d'une conférence, dans le cadre du festival « Rêve de Montagnes » 2024, par CIEL MON BIVOUAC.

Le Maire de Vétraz-Monthoux,

En application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales et des délégations qui lui ont été accordées par le conseil municipal par délibération n° 2021.061 du 17 mai 2021,

Considérant que la commune organise du lundi 21 au vendredi 25 octobre 2024 un festival intitulé « Rêve de Montagnes »,

D É C I D E

ARTICLE 1 : DE CONCLURE avec CIEL MON BIVOUAC, représenté par Monsieur LASCAR Eric, domicilié au 7 chemin de fajeau, 09140 SOUEX-ROGALLE, un contrat pour :

- la projection d'un film « LES DOUZES CIMES », le mardi 22 octobre 2024 à 20h30.

ARTICLE 2 : DE REGLER le montant de la prestation conformément au devis fourni par le prestataire le 06 juin 2024, soit 400,00 € TTC.

Vétraz-Monthoux, le 06/09/2024

Par délégation du Maire,
La 1^{ère} Adjointe,
Véronique FENEUL

 

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte télétransmis en sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois, le 06/09/2024, publié ou notifié le 06/09/2024

 

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.